

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE

ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE

D'UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

RAPPORT DE JURY

SESSION 2011

1. DONNÉES STATISTIQUES SUR LA SESSION 2011

1.1. Données exhaustives

1.1.1. Professeurs certifiés et agrégés

| Langue vivante | Discipline de recrutement | Inscrits | Présents | Reçus |
|----------------|---|----------|-----------|-----------|
| Allemand | Biotechnologie Chim. | 1 | 0 | 0 |
| | Economie et gestion commerciale | 1 | 1 | 1 |
| | Génie civil | 1 | 1 | 1 |
| | Mathématiques | 1 | 1 | 1 |
| | Philosophie | 1 | 1 | 1 |
| | Sciences physiques option physique | 1 | 1 | 1 |
| | Total Allemand | | 6 | 5 |
| Anglais | Arts appliqués | 1 | 1 | 1 |
| | Economie gestion | 3 | 3 | 2 |
| | Electrotechnique | 1 | 1 | 1 |
| | E.P.S. | 1 | 1 | 1 |
| | Génie électronique & électronique | 3 | 3 | 1 |
| | Génie mécanique & mécanique | 6 | 5 | 3 |
| | Histoire géographie | 3 | 2 | 1 |
| | Mathématiques | 4 | 3 | 2 |
| | Sciences économiques et sociales | 4 | 3 | 3 |
| | Sciences physiques – Physique Chimie – Physique Elec. Appliquée | 13 | 11 | 4 |
| | SVT | 7 | 5 | 2 |
| | Technologie | 1 | 1 | 1 |
| | Total Anglais | | 47 | 39 |
| Espagnol | Economie gestion | 2 | 2 | 2 |
| | Electrotechnique | 1 | 1 | 1 |
| | E.P.S. | 1 | 1 | 1 |
| | Histoire géographie | 1 | 1 | 0 |
| | Mathématiques | 1 | 1 | 1 |
| | Physique | 1 | 1 | 1 |
| | S.V.T. | 2 | 2 | 2 |
| | Total Espagnol | | 9 | 9 |

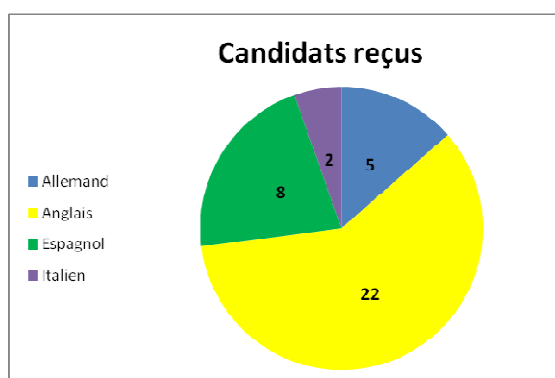
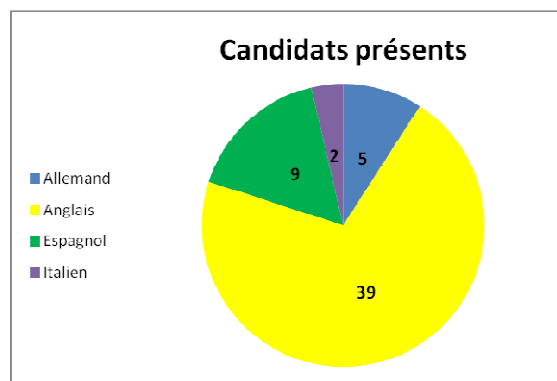
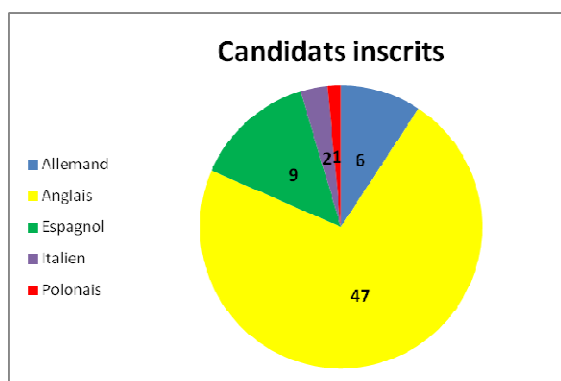
| | | | | |
|--|-----------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|
| Italien | Histoire géographie | 2 | 2 | 2 |
| | Total Italien | 2 | 2 | 2 |
| Polonais | Histoire géographie | 1 | Candidature examinée en novembre 2011 | |
| | Total Polonais | 1 | 0 | 0 |
| Total enseignement général et technologique | | 65 | 55 | 37 |

1.1.2. Professeurs de lycée professionnel

| Langue vivante | Discipline de recrutement | Inscrits | Présents | Reçus |
|---|--|----------|----------|----------|
| Anglais | Génie mécanique | 1 | 1 | 0 |
| | Hôtellerie restauration – Option techniques culinaires | 3 | 3 | 2 |
| | Hôtellerie restauration – Services - Commercialisation | 1 | 1 | 1 |
| | Mathématiques – Sciences physiques | 1 | 1 | 1 |
| | Total Anglais LP | 6 | 6 | 4 |
| Espagnol | Mathématiques – Sciences physiques | 1 | 1 | 1 |
| | Total Espagnol LP | 1 | 1 | 1 |
| Total enseignement professionnel | | 7 | 7 | 5 |

1.2. Répartition par langue vivante

1.2.1. Professeurs certifiés et agrégés



L'anglais reste très largement majoritaire, que ce soit parmi les inscrits (72 %), les présents (71 %) ou les reçus (60 %). Suivent dans l'ordre l'espagnol (22 % des reçus), l'allemand (13 % des reçus) et l'italien (5 % des reçus). Les pourcentages sont toutefois peu significatifs sur ces petits nombres.

Le ratio reçus/présents est toutefois favorable à l'allemand et à l'italien (la totalité des présents sont reçus), suivi de l'espagnol (89 % des présents sont reçus) et l'anglais (56 % des présents sont reçus).

1.2.2. Professeurs de lycée professionnel

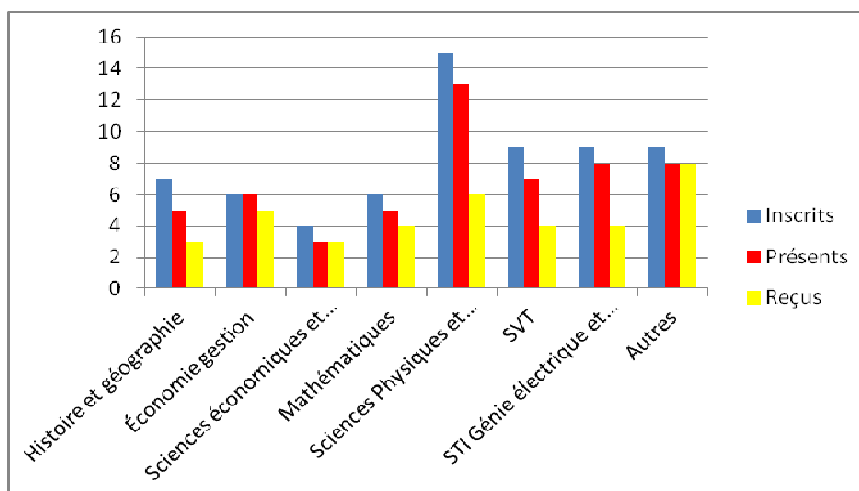
Le très faible effectif global n'autorise pas un résumé visuel pertinent : 6 professeurs ont choisi comme DNL l'anglais (86 %), et un seul l'espagnol (14 %).

1.3. Répartition par DNL

1.3.1. Professeurs certifiés et agrégés

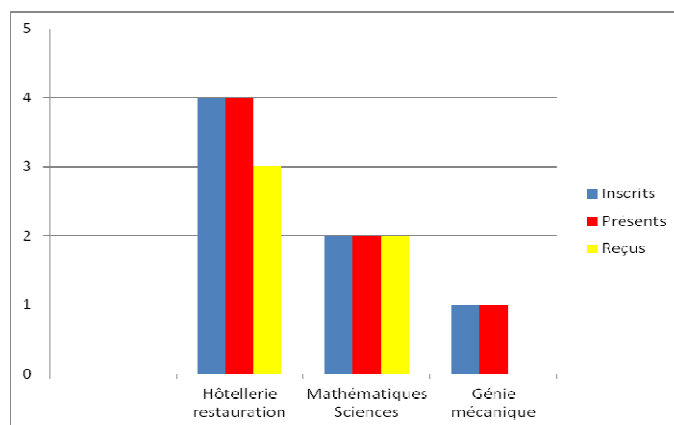
| DNL | Inscrits | Présents | Reçus |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Histoire et géographie | 7 | 5 | 3 |
| Économie gestion | 6 | 6 | 5 |
| Sciences économiques et sociales | 4 | 3 | 3 |
| Mathématiques | 6 | 5 | 4 |
| Sciences Physiques et Chimie - Physique appliquée | 15 | 13 | 6 |
| SVT | 9 | 7 | 4 |
| STI Génie électrique et mécanique | 9 | 8 | 4 |
| Autres | 9 | 8 | 8 |
| Total enseignement général et technologique | 65 | 55 | 37 |

Le graphique suivant permet de visualiser ces données.



1.3.2. Professeurs de lycée professionnel

| DNL | Inscrits | Présents | Reçus |
|---|----------|----------|----------|
| Hôtellerie restauration | 4 | 4 | 3 |
| Mathématiques Sciences | 2 | 2 | 2 |
| Génie mécanique | 1 | 1 | 0 |
| Total enseignement professionnel | 7 | 7 | 5 |



2. CADRE REGLEMENTAIRE

2.1. Textes

L'examen visant l'attribution d'une certification complémentaire est organisé au plan académique. Il s'adresse à des enseignants du second degré, titulaires ou stagiaires, qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline en langue étrangère. Le nombre croissant de candidats témoigne du souhait des professeurs d'étoffer leur enseignement, en l'orientant vers l'ouverture européenne et internationale.

Références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 (BO n°7 du 12 février 2004)
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

- Note de service du 19 octobre 2004 (BO n°39 du 28 octobre 2004)
<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

2.2. Composition du jury

Pour chacune des disciplines non linguistiques, le jury est composé de trois membres : l'IA-IPR de la langue concernée, l'IA-IPR de la DNL concernée et un professeur titulaire de la certification complémentaire dans la langue de l'examen.

2.3. Rapport joint au dossier d'inscription

Lors de son inscription, le candidat remet un rapport, correspondant à la description suivante : « *En déposant sa demande d'inscription, le candidat remettra un rapport d'au plus*

cinq pages dactylographiées, précisant, d'une part, les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et, le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi lors de l'année de formation professionnelle, et présentant, d'autre part, les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquels il a pu participer, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. »

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription. Il en prend connaissance avant l'épreuve, et ce rapport peut faire l'objet de questions lors de l'entretien.

Les rapports remis par les candidats prennent des formes diverses :

- CV commenté ;
- lettre de motivation ;
- proposition d'une ou plusieurs séquences pédagogiques.

Ces rapports sont rédigés soit en français, soit en langue étrangère. La plupart d'entre eux témoignent de la qualité de la préparation du candidat.

Le jury a cependant déploré, lors de la session 2011, que certains candidats se contentent d'imprimer leur curriculum vitae pris sur I-Prof. Cela ne leur a en effet pas permis de souligner, ni de valoriser les étapes de leur parcours professionnel et personnel qui les ont amenés à être candidats à la certification complémentaire. Certains dossiers complets, assortis de projets pédagogiques permettant de mesurer la réflexion du candidat en amont de l'épreuve, ont été très appréciés par le jury et valorisés.

3. EXAMEN ET ATTENTES DU JURY

L'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum. Elle débute par un exposé du candidat, en langue étrangère d'une durée de dix minutes maximum. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury d'une durée de vingt minutes maximum. Cet entretien est conduit en langue étrangère puis en français.

Le jury attend que l'exposé soit structuré, que le candidat s'exprime avec aisance et qu'il développe son propos de façon autonome, sans recourir à un texte rédigé. Certains candidats ont néanmoins lu un exposé préalablement rédigé, dans ce cas la qualité phonologique s'en est beaucoup ressentie du fait de la contagion de l'écrit. L'exposé ne saurait non plus se réduire à une simple restitution mot à mot du rapport porté à la connaissance du jury, comme l'ont fait certains candidats. L'aptitude à communiquer, et la capacité à convaincre sont des éléments déterminants, valorisés par le jury.

Le jury attend du candidat qu'il connaisse le cadre réglementaire régissant les sections européennes, qu'il connaisse les enjeux de l'enseignement de la DNL, qu'il ait réfléchi à l'articulation entre DNL et LV, qu'il ait envisagé la coopération avec le professeur de LV. Par ailleurs, le jury a apprécié que de nombreux candidats aient manifesté leur intérêt pour l'ouverture européenne et internationale (participation à la conception d'un projet d'échange, stage à l'étranger, par exemple). Quelques candidats qui n'avaient pas de section européenne dans leur établissement ont pris l'initiative de contacter des collègues d'autres établissements, parfois même d'aller les observer. Le jury a valorisé leur engagement et leur motivation.

Il est également indispensable que le candidat montre sa connaissance de l'enseignement des LV dans le système éducatif actuel. Aussi est-il impératif qu'il sache ce qu'est le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), ainsi que les niveaux de compétences qu'il définit. Plusieurs candidats ont donné une représentation de l'enseignement des langues qui reflétaient leur parcours d'élève et non les pratiques

actuelles. Cette méconnaissance de la didactique des LV a été pénalisante dans leur note finale à l'examen.

4. NIVEAU LINGUISTIQUE ATTENDU

La première partie de l'épreuve (exposé du candidat suivi d'un échange avec le jury) se déroule dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence. Le niveau attendu est le niveau B2 (« utilisateur indépendant ») du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

Voici une description très sommaire de ce niveau B2 (les candidats gagneront à en lire une description plus détaillée, pour chaque activité langagière, afin d'évaluer, même approximativement, leur degré de maîtrise de la langue étrangère) : « Peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités ».

Lors de l'entretien, le jury apprécie la capacité du candidat à réagir avec pertinence aux questions, et à exploiter les pistes de relance avec habileté et à-propos. C'est à ce moment de l'entretien, lorsque le candidat entre en interaction avec le jury en langue étrangère, que sa réelle capacité à communiquer avec aisance peut être évaluée.

Pour ce qui est de la maîtrise du code linguistique, il est attendu du candidat un bon contrôle grammatical, ce qui n'exclut pas des erreurs occasionnelles, que le candidat peut toutefois corriger rétrospectivement. Le vocabulaire doit être précis, notamment celui en rapport avec la DNL. Enfin, une bonne maîtrise de la phonologie comme des phénomènes accentuels et prosodiques est exigée. Le jury a eu l'occasion, au cours de la session 2011, d'entendre des prestations tout à fait remarquables sur le plan linguistique.

CONCLUSION

Outre la part d'auto-formation indispensable à la préparation de cette certification complémentaire, on ne saurait trop conseiller aux candidats d'exploiter les possibilités offertes en établissements, pour parfaire leur niveau de langue, et pour approfondir leur connaissance de l'enseignement de la DNL et des LV. On conseillera donc aux candidats d'assister à des cours de DNL, à des cours de LV, de travailler, si possible, avec les assistants de langues. La consultation de sites académiques, de sites de ressources dédiés, comme *emilangues* (<http://www.emilangues.education.fr>) contribuera utilement à la préparation des candidats. Cette préparation, si elle est d'abord linguistique, doit également se nourrir d'une réflexion didactique et pédagogique approfondie, adaptée aux exigences d'une section européenne.

En conclusion, le jury a pris plaisir à écouter des candidats, qui ont mis en œuvre une préparation solide, tant du point de vue linguistique, que pédagogique.